



Présents : Corinne BOBET, Laurence LORET, Thomas LÉBOUCHER, Gérard CHOUETTE, Laurent LÉBRUN, Samuel OUVRARD, Pascal FARION

Absents excusés : Martine DESMARRES, Joselito THIBAUT, Clémence BOUGREAU

Autres présences : Christophe MAILLET, Christian DOITEAU

Présentation de Christophe MAILLET, chargé d'études à la mairie.

1. VOIRIE

L'entreprise Jugé effectuera les travaux de voirie à Pont Rame, une première réunion a eu lieu le 9 novembre 2022, une autre a été effectuée le 23 novembre 2022.

Un retour de la société Acanthe a été effectué concernant la rétrocession du lotissement les Terrasses du Loir. La mairie est en attente du DOE, nous allons recontacter la société.

L'entreprise Chenot viendra faire les travaux sur le trottoir devant chez Monsieur et Madame Leboucher, intervention prévue pour le 16 novembre 2022.

Les travaux de l'arche, rue de la Primaudière seront effectués après les fêtes de fin d'années.

Le radar a effectué des relevés rue St Léonard et rue des Doves le constat global est positif, le respect des vitesses également, pas d'aménagement particulier à prévoir.

L'entreprise Durand a effectué les 50 km de curage de fossés.

L'enfouissement des réseaux est en cours dans l'impasse de l'Argance et également dans le quartier de Gouis, rue de Bellevue, rue du 8 mai et du 11 novembre.

Une borne électrique va être mise en place sur le parking du Tivoli, début des travaux janvier 2023.

Un retour par le bureau d'étude Géoptis est prévu pour décembre concernant la cartographie voirie et mobiliers urbains.

Un projet d'aménagement cyclable pour Chambiers est en étude.



2. BÂTIMENTS

L'Orgue de l'église Notre Dame, a pris la poussière suite aux travaux dans l'église, le secrétaire de la paroisse avait demandé un devis pour une prise en charge par la mairie sur la partie dépoussiérage. Le secrétaire de la paroisse doit redemander deux devis (partie dépoussiérage et une partie accordage).

La mairie est en contact avec Monsieur et Madame Derode suite aux arrêtés de péril, un devis a été demandé pour la démolition du mur à leur charge, un autre sera également demandé pour la destruction de la piscine et de la maison brûlée.

Un devis pour le toit de la salle Camille Claudel est en cours, en attendant les services techniques vont sécuriser.

Le branchement des panneaux photovoltaïques de la halle de tennis est prévu pour décembre 2022.

Sans autre question, la séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mardi 31 janvier 2023.